

PROGRAMME DE FORMATION

DE Accompagnant Educatif et Social

Public concerné :

- Voies initiale / cours d'emploi : tout public satisfaisant aux exigences des conditions d'accès à la formation.
- Voie apprentissage : tout public satisfaisant aux exigences des conditions d'accès à la formation et aux critères légaux d'éligibilité du contrat d'apprentissage.

Prérequis :

Sans pré requis de qualification ni d'ancienneté

Objectifs :

Le diplôme d'État d'Accompagnant Éducatif et Social atteste des compétences requises pour réaliser un accompagnement social au quotidien, visant à compenser les conséquences d'un handicap, quelle qu'en soit l'origine ou la nature, qu'il s'agisse de difficultés liées à l'âge, à la maladie, ou au mode de vie, ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité, et à permettre à la personne de définir et de mettre en œuvre son projet de vie.

La formation permet au stagiaire d'être en capacité :

- De repérer les besoins et les attentes des personnes accompagnées en identifiant les situations du quotidien créant un état de dépendance physiques, psychiques et/ou sociales ;
- D'apporter une réponse individualisée et adaptée à la personne en situation de vulnérabilité ;
- De travailler en équipe pluridisciplinaire en lien avec le projet d'établissement et le projet personnalisé ;
- De questionner sa pratique professionnelle dans la construction d'une identité professionnelle.

Durée de l'action :

Dans sa forme complète, la formation représente 1407 heures réparties entre 567 heures d'enseignement théorique et 840 heures de formation pratique réalisées en deux stages. Elle dure de 16 à 18 mois. Elle se déroule selon le principe de l'alternance entre la formation théorique en centre de formation et la formation pratique au sein des sites qualifiants.

Les candidats en parcours de formation continue tout au long de la vie et en situation d'accompagnant sur la spécialité préparée, effectuent une période de formation pratique d'au moins 140 heures sur un site qualifiant hors employeur ou non et portant sur l'ensemble des compétences à valider par le candidat.

Modalités d'accès :

- Pour les voies initiales ou les personnes en reconversion professionnelle. : dépôt d'un dossier (CV et lettre de motivation) et passage d'un entretien de sélection de 30 minutes.
- Pour les cours d'emploi : un entretien de positionnement en présentiel d'environ 1 heure, en fonction des candidatures déposées par les employeurs.
- Pour la voie de l'apprentissage : l'inscription définitive est possible dès lors qu'un contrat d'apprentissage est signé entre l'apprenti et un employeur. Ce contrat peut être conclu **jusqu'à trois mois avant ou après le début de la formation.**

Les étudiants déjà inscrits en formation initiale peuvent changer de parcours à tout moment et passer en apprentissage sous réserve de la signature d'un contrat.

Délais d'accès :

- **Dates des sélections** : de juillet à décembre (une session de sélection ouverte par mois).
- **Entrées en formation** :
 - **Etudiants en alternance (cours d'emploi, apprentissage...)** : Novembre chaque année
 - **Etudiants en voie directe (demandeurs d'emploi ...)** : Janvier chaque année

Lieu de l'action :

HETIS Nice – accessible aux personnes en situation de handicap

HETIS Draguignan – accessible aux personnes en situation de handicap

Encadrement :

L'équipe pédagogique du Département *Métiers de Proximité* est composée de 4 formatrices permanentes issues de champs disciplinaires variés. Titulaires de doctorat en Anthropologie Sociale, Master 2 en Ingénierie Pédagogique, Master 2 en Français Langues Etrangères, Maîtrise en Psychologie du développement cognitif et Neuropsychologie, elles disposent d'expériences professionnelles et/ou de recherches dans le champ de la protection de l'enfance, la médiation sociale, l'accompagnement des enfants en situation de handicap à domicile et en ESMS, la grande précarité, l'apprentissage du français à destination de publics étrangers et bénéficient régulièrement d'une actualisation de leurs compétences. Cette équipe est complétée par de nombreux formateurs occasionnels issus du terrain professionnel dans le champ social, médico-social et sanitaire et/ou de l'Université.

Un partenariat est construit avec les représentants des sites qualifiants autour de rencontres régulières. Celui-ci permet de sécuriser le parcours de l'étudiant en articulant l'ensemble des modalités relatives à l'alternance (centre de formation/lieu de stage).

Moyens pédagogiques :

Nice : HETIS dispose d'un peu plus de 20 salles pouvant accueillir des groupes de 10 à 60 personnes et d'un amphithéâtre de 120 places.

La plupart des salles sont équipées de matériel vidéo (télévision et lecteur DVD) et bénéficie de connexion wifi. Les étudiants peuvent également avoir accès à des ordinateurs et des vidéoprojecteurs lorsqu'ils en ont besoin.

Par ailleurs, une salle informatique comprenant 10 postes informatiques est mise à disposition des étudiants.

Les stagiaires peuvent profiter d'un Centre de documentation qui propose environ 5000 ouvrages, 60 abonnements réguliers et 1500 mémoires référencés puis une vidéothèque. Tous les stagiaires peuvent bénéficier d'une aide à la recherche documentaire notamment à partir de notre fonds documentaire. De cet espace, ils ont également un accès illimité à internet, des postes informatiques et la possibilité de réaliser des impressions.

Draguignan : HETIS dispose de 7 salles pouvant accueillir des groupes de 10 à 30 personnes.

Trois salles sont équipées de matériel vidéo (vidéo projecteur + accès internet) et bénéficie de connexion wifi. Les étudiants peuvent également avoir accès à des ordinateurs et des vidéoprojecteurs lorsqu'ils en ont besoin.

Par ailleurs, une salle informatique comprenant 15 postes informatiques est mise à disposition des étudiants.

Ils disposent aussi d'un CRD sur le site de l'INSPE de Draguignan, avec une centaine d'ouvrages et de revues, ainsi que d'un espace littérature enfantine, 2 postes informatiques et une photocopieuse.

PSH : Les parcours de formation peuvent être aménagés pour répondre aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap.

Méthode pédagogique :

Le projet de l'école est axé sur la pédagogie active et s'appuie sur divers outils pédagogiques comme :

- l'exposé
- le cours magistral
- l'élaboration au sein d'un petit groupe
- l'accompagnement individualisé
- l'image (fixe ou animée)
- E-learning

Contenu :

La formation théorique comprend cinq domaines de formation (DF) référés aux cinq domaines de compétences (DC), d'une durée totale de 567 heures.

La répartition du volume de formation théorique par domaine est la suivante :

- **DF1** « Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne » 112 heures d'enseignements ;

- **DF2** « Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité » : 91 heures d'enseignement ;
- **DF3** « Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne » 105 heures d'enseignements ;
- **DF4** « Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention » 147 heures d'enseignements
- **DF5** « Travail en équipe pluriprofessionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne ». 91 heures d'enseignements.

Des cours en ligne pourraient être ajoutés aux formations proposées par HETIS.

Modalités d'Accompagnement, de Suivi et d'Évaluation E-learning

Les personnes en charge de l'accompagnement pédagogique et technique disposent des compétences suivantes :

- Formateurs : compétences pédagogiques et assistances techniques.
- Responsable Innovation et Digitalisation : compétences techniques.

Modalité d'assistance du stagiaire :

L'assistance technique est réalisée par mail à l'adresse : innovation@hetis.fr.

Cette assistance est active du lundi au vendredi de 9h à 17h.

Délais d'assistance :

Les demandes formulées par email sont traitées sous un délai maximum de 48h ouvrées.

Travaux demandés et temps estimé :

Dans le cadre de la formation, divers travaux peuvent être réalisés (exercices, cas pratiques, quiz, dossiers à rendre, cours, ...), une consigne est fournie et le temps estimé est indiqué pour chaque parcours E-learning.

Modalités de suivi et d'évaluation des formations e-learning :

- Le suivi des formations est assuré à travers plusieurs dispositifs complémentaires :
 - Un taux de progression individuel permettant de mesurer l'avancement global de chaque apprenant.
 - Un suivi détaillé des connexions, incluant le temps passé sur chaque module ou séquence, ainsi que le temps total cumulé de formation.
 - L'évaluation des acquis et du suivi de la formation s'appuie sur différents supports pédagogiques, tels que :
 - Des exercices pratiques sous formes de QCM, de cas pratiques, d'images interactives.
 - Des exercices corrigés par l'intelligence artificielle (IA).
 - Une évaluation finale.

Justificatifs de réalisation

Les éléments suivants permettent d'attester de la réalisation des travaux :

- Enregistrement des connexions à la plateforme.
- Suivi des temps de connexion.
- Historique des modules réalisés / validés.
- Rendus des travaux.

À l'issue de la formation, les apprenants reçoivent un certificat d'achèvement attestant du suivi complet du parcours pédagogique.

Suivi de l'action, accompagnement et assistance

Toutes les actions d'accompagnement sont tracées par mail.

Modalités d'évaluation :

- Selon le profil du candidat, une sélection sur dossier et épreuve orale d'admission ou admission de droit.

- Evaluation intermédiaire par différentes modalités (devoir sur table, participation à des ateliers d'analyse de la pratique ...)
- Entretien individuel à mi-parcours
- Contrôle continu selon le référentiel de certification
- Certification au cours du cycle de formation et à son issue
- Obtention de l'AFGSU (21 heures)

Les stagiaires de la formation doivent valider les 5 domaines de compétences, séparément, afin d'obtenir le DEAES de niveau 3, délivré par la DREETS.

L'évaluation des compétences acquises par les stagiaires est ainsi effectuée tout au long de leur parcours de formation par le centre de formation (contrôle continu) et lors d'épreuves finales (écrites et orales) selon le domaine de compétences concerné et conformément au référentiel de certification.

Sanction :

Présentation au diplôme d'Etat d'Accompagnement Educatif et Social et validation, à hauteur de 10/20 pour chacun des cinq DC, définitive par la DREETS. En cas de validation partielle, le stagiaire de la formation conserve le bénéfice des blocs validés et peut représenter l'année suivante les blocs manquants.

Coût :

- Formation initiale ou en reconversion professionnelle :

Le coût pédagogique de la formation est financé par la Région Sud.

Cette formation n'est pas rémunérée.

- Cours d'emploi :

L'ensemble des frais liés à la formation est à la charge de l'employeur.

Coût total : 8 018 € net (tarif fixé par décret) **de taxe** (activité de formation exonérée de TVA) Soit 7 938 € + 80 € frais d'entretien de positionnement.

- Contrat d'apprentissage :

Les frais de formation sont pris en charge par l'employeur ou l'organisme financeur, aucun frais de formation, de scolarité ou d'entretien de positionnement n'est à la charge de l'apprenti.

HETIS aligne le coût pédagogique sur les NPEC (Niveaux de Prise en Charge) fixés par France Compétences selon le secteur d'activité et la branche professionnelle de l'employeur. Pour toute information sur le niveau de prise en charge applicable et obtenir un devis personnalisé, contactez le CFA HETIS

Contact :

- | | |
|---|---|
| • Voies initiale / cours d'emploi : | • Apprentissage : |
| ○ Mail : info@hetis.fr | ○ Mail : cfa@hetis.fr |
| ○ Téléphone : 04 92 07 77 97 | ○ Téléphone : 04 92 07 73 24 |